

La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LA TUNISIE SOCIALISTE

Insertions : 1^{re} page, 5 fr. la ligne; Échos, 2 fr. 50; Financières (2^e page), 3 fr.; Chronique locale, 1 f. 50; Réclames en 3^e page, 1 fr.; en 4^e page, 0 f. 50; Petites ann., 0 f. 25. — Abonnements et Annonces payables d'avance.

Les annonces sont reçues dans toutes les grandes agences françaises et étrangères et à Tunis aux bureaux du journal

Rédacteur en Chef : **ÉMILE LACROIX**

Rédaction et Administration :

TUNIS — 5, rue Es-Sadikia (ancienne Municipalité) — TUNIS

TÉLÉPHONE 7.94

TÉLÉGRAMMES : PETITE TUNISIE - TUNIS

Abonnements : Tunisie et Constantine : un an, 10 fr.; six mois, 6 fr. France et Algérie : un an, 12 fr.; six mois, 7 fr. Étranger, port en sus. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration doit être adressé au directeur.

DES PARLEMENTAIRES EN TUNISIE

*Viendront-ils en touristes
ou en enquêteurs ?*

On annonce qu'une délégation de la Commission des affaires extérieures de la Chambre des députés va venir en Tunisie pour étudier sur place la question de l'utilisation de la main-d'œuvre indigène en France où les premiers éléments envoyés ont donné pleine et entière satisfaction aux employeurs.

Nous espérons fermement que la délégation en question ne bornera pas sa mission à la seule étude de la main-d'œuvre et qu'elle voudra bien étendre un peu son mandat en se livrant à une enquête approfondie sur le sort et les sujets de griefs de nos loyaux protégés, enquête qui est de sa compétence et rentre spécialement dans les attributions de la Commission des affaires extérieures.

Est-ce à dire que chaque député ou sénateur sort de ses attributions quand il enquête séparément, de son propre chef, sans mission, par la seule volonté qu'il tient de son mandat de représentant du peuple? Nullement, et c'est même le devoir de tout parlementaire soucieux de bien remplir son mandat, mais les membres de la Commission des affaires extérieures de la Chambre ou du Sénat, car il y a aussi à la Chambre haute une Commission des affaires extérieures que préside actuellement M. Georges Clemenceau, le toujours bouillant et bougonnant polémiste dont les conflits avec la censure ne se comptent plus, sont plus spécialement qualifiés pour entendre les doléances de nos sujets ou protégés.

Est-ce à dire encore que les dites Commissions aient toujours compris leur rôle et rempli consciencieusement leur devoir? Pendant des années, M. Albin Rozet, le mastodonte représentant de la Haute-Marne, si tragiquement tué, s'était spécialisé dans la défense de l'indigène algérien, jamais il ne voulut entendre parler des tunisiens, il avait pour cela une raison majeure qui lui faisait garder le silence de Conrart toutes les fois qu'il s'agissait de ces derniers, aussi n'était-il plus guère pris au sérieux surtout par ses collègues socialistes qui, de temps à autre, lui poussaient la colle : « Et les braves ouled Cheikh, que deviennent-ils ? »

Aussi vite que le lui permettait ses quatre cents livres, M. Albin Rozet disparaissait dans quelque couloir pour se soustraire à la conversation plutôt gênante pour lui.

Assez familier des choses du parlement, nous savons malheureusement ce qui se passe généralement dans les commissions et les liens de camaraderie qui existent entre la plupart des membres de la représentation du pays qui, presque tous, se tutoient.

On a bien raison de dire que les loups ne se dévorent pas entr'eux. Quand un parlementaire se trouve

mêlé à un tripotage comme ceux dont la Tunisie a été autrefois le théâtre, avant l'arrivée de M. Alapetite, il trouve cinquante collègues pour un pour défendre des actes blâmables ou des ingérences condamnables au premier chef.

L'enquêteur, tout d'abord plein d'une indignation qu'il clame par tous les couloirs de la Chambre, finit, travaillé par les uns et les autres, par se calmer et bientôt sa colère tombe comme une soupe au lait. Il finit par avoir des trésors d'indulgence et, pour un peu, il s'exuserait auprès du fautif d'avoir troublé ses opérations.

Il y a heureusement au Sénat comme à la Chambre d'honorables exceptions, des hommes rebelles aux suggestions qui ont fait et continuent à faire tout leur devoir, mais combien sont-ils qui ont assez de force de caractère pour aller de l'avant?

Jaurès fut longtemps l'épouvantail des tripoteurs, il y a trop peu de temps qu'il a été lâchement assassiné pour avoir un successeur de son envergure.

S'en trouvera-t-il jamais un de sa taille?

Dans les derniers temps de sa vie, pourtant, des membres du groupe parlementaire unifié se plaignaient qu'il lâchait un peu trop la bride à certains qui savaient mettre à profit sa trop grande confiance en des amis plus intéressés qu'intéressants; aussi le parti souffrait-il en silence, car personne n'osait prévenir Jaurès de crainte de lui faire de la peine.

Mais nous voilà bien loin de la délégation de la Commission des affaires extérieures qui se propose de venir nous voir.

Encore une fois bornera-t-elle sa mission à la seule question de la main-d'œuvre indigène ou voudra-t-elle élargir son mandat comme c'est son devoir?

Attendons son arrivée pour la voir à l'œuvre.

JEAN-SANS-PEUR.

Billet de la Semaine

PROPHÉTIE?...

Dans son article : Le blocus pour rire... de nous, *Gustave Téry met sous les yeux des lecteurs de l'Œuvre deux annonces du Lloyd royal Hollandais celle que cette compagnie de navigation fait publier dans les journaux parisiens et celle des journaux allemands de Berlin, Francfort, Mayence, Cologne, Mannheim et autres villes boches.*

Il faut remarquer que ce sont bien les mêmes paquebots, le Tubantia, le Frisia, le Zeelanda qui partent d'Amsterdam aux dates indiquées dans les deux annonces avec des marchandises de provenance allemande et sans doute

des passagers du même tonneau pour l'Amérique du Sud, et il demande s'il n'y a aucun moyen de mettre la main sur ces marchandises ou passagers boches nantis de faux passeports hollandais ou suédois.

Parmi les départs signalés, il cite celui du 15 mars dernier effectué par le Tubantia, le même qui a été coulé par un sous-marin allemand! Notre confrère n'a pas porté bonheur à cette compagnie qui pousse la neutralité jusqu'à mettre de compagnie des alliés et leurs ennemis. Il a été servi à souhait, les boches ont voulu nous éviter les controverses et lui donner raison en torpillant le Tubantia qui, malheureusement, n'avait pas de chargement boche — ils devaient le savoir sans quoi ils se seraient bien gardés de l'expédier au fond des eaux.

LE SEMAINIER.

NOS ÉCHOS

tive, est promu contrôleur suppléant de 1^{re} classe.

Toutes nos félicitations au nouveau promu.

La « Vie Féminine »

Comme beaucoup de nos confrères, la « Vie Féminine », le brillant journal de Mlle Valentine Thomson, fille de notre éminent ami, M. Gaston Thomson, député de Constantine, ancien ministre, avait suspendu sa publication dès la déclaration de guerre.

Nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs que la « Vie Féminine » vient de reparaitre.

Voici comment Mlle Valentine Thomson annonce la réapparition de son excellent journal :

« L'heure où chaque vivant doit être en deuil de tous les morts, où le sacrifice du soldat doit interdire l'égoïsme au civil, il ne devrait y avoir qu'un seul parti en France, celui du Français, sous la seule devise : se rendre utile. Et de même que les luttes de classe ont fait trêve, les revendications du féminisme doivent s'imposer silence.

Aussi la « Vie Féminine » renaît-elle avec ce simple programme : faire connaître l'effort féminin en temps de guerre comme en temps de paix.

La femme ne peut pas concourir directement à la défense. Le front lui est interdit. Mais sa part reste belle puisqu'elle secourt ceux qui souffrent et seconde ceux qui travaillent.

On ne saura jamais le nom de toutes ces laborieuses qui, dans les ateliers et les bureaux, se sont bravement mises à la besogne, sans jamais rechercher les places en vedette. Mais on connaîtra leur œuvre, c'est-à-dire leur participation à l'émouvante reprise de la vitalité nationale.

Au moment où reparait notre journal, nous voulons saluer tout d'abord les grandes inconsolables, celles dont le fils est mort à l'ennemi : celles qui, tendant leurs bras vides vers le héros tombé, disent adieu aussi à tous ces fantômes de lui-même qu'il laisse derrière lui : le tout petit choyé, le garçonnet disputé à la maladie, l'adolescent radieux... Elles espéraient le voir jusqu'à leur propre mort; elles croyaient que, protecteur à son tour, il leur fermerait les yeux.

Et voilà qu'elles lui survivent. Ainsi pour elles tout s'écroule, l'avenir comme le passé.

Puissent ces mères douloureuses trouver un suprême adoucissement dans la pensée qu'ayant donné au monde des héros, elles auront ainsi enfanté la Victoire. Puisse cette victoire compenser les ravages par les bienfaits, marquer une ère de progrès, donner un nouvel essor aux destinées humaines... Qu'elle soit pareille à cette victoire de Samothrace dont la beauté rayonne sous les blessures du temps et qui, toute meurtrie, garde pourtant des ailes ».

Valentine Thomson.

Les produits allemands dans l'alimentation en France

M. Antoine Bassin, publiciste à Thonon-les-Bains, à quelques kilomètres de Vevey, où se trouve la fabrique Nestlé, communiquant à la Ligue de défense industrielle et commerciale anti-germanique un « tract » dont le titre indique bien le but :

« Les produits allemands dans l'alimentation en France ». Deux exemples concluants : les maisons « Nestlé » et le « Chocolat Suchard ».

L'auteur démontre dans son opuscule que ces maisons, suisses d'apparence, sont en réalité commanditées par des boches. C'est le truc allemand des « maisons à faux-nez ». Il convenait, une fois de plus, de le dénoncer.

Ce bloc enfariné ..

Ce médecin-major à trois galons qui est mobilisé depuis le début de la guerre dans une ville toute proche de Paris, aura été bien surpris — s'il lit l'Œuvre — d'apprendre à quelle publicité ardente et philogermanique la maison NESTLÉ se livre en Allemagne.

Il y a lieu de penser qu'il se sera fait un devoir de rompre immédiatement toutes relations avec une entreprise visiblement amie de... nos ennemis. Si éloigné qu'il soit du front, il n'a pu oublier, en effet, qu'un officier français doit, plus que quiconque, se montrer sévère dans le choix de ses amitiés et même de ses affaires.

Condoléances

Nous adressons nos sincères condoléances à M. J. Buzié, directeur du Compagnon National d'Escoupe à Tunis, qui vient d'avoir la douleur de perdre sa mère décédée à Bordeaux.

La liberté de la presse

M. Paul Meunier, député de l'Aube, a déposé sur le bureau de la Chambre une proposition de loi relative à la liberté d'opinion en temps de guerre, dont voici l'article unique :

« L'article 49, paragraphe 3 de la loi du 29 juillet 1881 qui interdit l'arrestation préventive en matière de délit de presse et d'opinion est applicable à la loi du 5 août 1914 tendant à réprimer les indiscretions de la presse en temps de guerre.

« Aucune publication ne peut être, en aucun cas, suspendue ou interdite par mesure de police en temps de guerre. Pourront toutefois être saisis par voie administrative les exemplaires de tout journal ou écrit public dont la publication constituerait une infraction aux prescriptions de l'article 1^{er} de la loi précitée du 5 août 1914.

« Sont et demeurent abrogées toutes dispositions contraires à la présente loi ».

M. Bluyssen, député de l'Inde, a avisé le président du Conseil que, à l'occasion de tout débat sur la nouvelle proposition de M. Paul Meunier relative au régime de la presse, il lui demanderait en vertu de quelles instructions et sous quelle autorité viennent d'être pratiquées en pays de protectorat à Tunis, de nombreuses saisies de journaux, tels que le *Figaro*, les *Débats*, l'*Œuvre*, le *Journal*, le *Matin*, le *Petit Marseillais*, etc., etc.

Notre dernier numéro a été censuré nous ne savons pourquoi ?

Ce que nous disions n'était ni diplomatique ni militaire, alors en quoi cela pouvait-il compromettre les intérêts de la défense ?

Nous nous sommes inclinés parce qu'une grosse partie se jouait à Verdun qui nous préoccupait beaucoup plus que les coupes sombres que pouvait opérer dame Anastasie dans nos colonnes.

Mais cela ne veut pas dire que nous nous inclinons devant ce que nous considérons comme un excès de pouvoir.

Dans un écho, on nous a même supprimé le titre alors que notre confrère du matin avait pu annoncer l'arrivée des Serbes à Sidi-Fatallah, aux ateliers du B.-G.

Messieurs les censeurs devraient bien se mettre un peu d'accord et surtout nous fixer l'heure exacte de l'ouverture des bureaux pour nous éviter des attentes souvent trop prolongées dans les couloirs de la Division : c'est le moins que nous puissions demander, car si nous sommes dans l'obligation de présenter nos morasses à la censure, nous avons tout de même droit à quelques égards dont le premier est d'être reçu civilement même chez les militaires.

Importantes arrestations à Malte

Le *Petit Marseillais* a annoncé que les autorités judiciaires de Malte auraient fait procéder à La Valette à l'arrestation de trente-deux sujets maltais.

Ceux-ci seraient accusés de haute trahison pour avoir caché de fortes quantités d'essence dans différentes parties de l'île.

Même les prix des bouteilles vides

On se plaint depuis quelques jours que les prix des bouteilles vides augmentent comme tout le reste.

Pourtant, la rareté de la marchandise n'est pas à craindre. Nous avons à El-Afrane une usine qui ne demande qu'à marcher. Il suffirait de quelques petits capitaux pour la mettre en train et approvisionner toute l'Afrique du Nord.

VERDUN

Malgré l'avalanche d'obus de tous calibres, comme préparation d'une ruée formidable sur Verdun, l'ennemi n'a pu s'emparer de notre principale place forte de l'Est qui est toujours debout entre nos mains. Nous avons donc bien raison d'avoir confiance.

Quelques nouvellistes de pays neutres, tout en rendant hommage à la vaillance de nos troupes qui ont arrêté la plus puissante offensive que nous ayons eu à soutenir depuis la bataille de la Marne, annoncent gravement que Verdun n'est plus que ruines, autant dire qu'il n'existe plus.

Sans avoir quitté la Tunisie depuis l'automne dernier, nous sommes bien certain que si Verdun a eu à souffrir d'un bombardement terrible, c'est évident, mais pas plus que Reims, Arras ou Soissons elle n'est détruite.

Ayons donc toujours confiance, ne nous laissons pas aller au pessimisme quoi qu'il arrive, et si le Gouvernement voulait en croire un pauvre petit journaliste de Tunisie, il supprimerait tout simplement un des deux communiqués, parfaitement inutile à son avis, et beaucoup de détails dans l'autre.

Nous savons tous que nos héroïques soldats ne sont pas sur le front pour leur plaisir, mais pour contenir l'ennemi, l'épuiser, le refouler, que des actions d'éclat s'accomplissent journellement, et puisque tout est anonyme, qu'il ne nous est pas possible de connaître les noms des héros, à quoi bon nous annoncer en deux communiqués que le... régiment de... s'est illustré à..., qu'il a fait ceci ou cela.

Qu'on supprime donc un communiqué sur deux et qu'on réduise le second aux faits réellement saillants, cela calmera bien des nerfs qui vont colporter leur pessimisme alors que l'optimisme devrait seul régner sur toute la ligne puisqu'aujourd'hui, au bout de vingt mois de guerre, l'ennemi préparé comme il l'était, n'est pas arrivé à nous vaincre, pas même à prendre Verdun. PAF.

Jardins de l'Alcazar
Délices des rois maures
Que j'aime à promener tous tes vieux sycomores...

Il faut faire cesser ce vandalisme

Dans le même numéro de la *Dépêche Tunisienne*, on pouvait lire une protestation justifiée contre l'abatage excessif des oliviers ou autres arbres et plusieurs annonces des habous annonçant la mise en vente de plusieurs centaines de pieds d'oliviers qui doivent être abattus dans le contrôle même de Tunis.

Il se peut que ces oliviers ne donnent plus un gros rendement, mais est-ce une raison pour les sacrifier par milliers alors que la Tunisie a tant besoin d'arbres pour assurer le régime des pluies.

Personnellement l'auteur de ces lignes a vu en un jour, en gare de Djebel-Djelloud, dix-huit wagons de bois d'oliviers et sur la route, près

de la gare, une trentaine d'arabas cheminant vers Tunis.

Et c'est ainsi presque tous les jours. Nous comprenons bien que les prix excessifs du charbon sont la cause principale de cet arrachage en grand, mais qu'advient-il de ce pays si par hasard la guerre dure encore longtemps ?

La Tunisie deviendra un peu plus le pays de la soif et son essor sera compromis pour de longues années.

Nous demandons aux administrations compétentes de ne laisser arracher un seul arbre, quel qu'il soit, sans l'autorisation du service forestier qui, seul, doit en décider après visite. Et nous voudrions qu'il soit suris à l'arrachage de tous les milliers d'oliviers que les habous viennent de mettre en vente il y a ces jours-ci. Notre requête sera-t-elle prise en considération ? Nous n'osons trop y compter bien qu'il s'agit d'un des principaux facteurs de la richesse et de la prospérité de la Tunisie.

A tout prix, il faut faire cesser ce massacre qui devient du vandalisme.

Nouvelles de partout

Un vœu de la Ligue des Droits de l'Homme

A l'issue d'un entretien avec M. Brian I, une délégation de la Ligue des Droits de l'Homme a remis au président du Conseil le vœu suivant :

Soncieuse, conformément à ses principes, de défendre en toute occasion les droits des peuples et de ménager entre les puissances de droit et de liberté un avenir de concorde et de collaboration.

La Ligue des Droits de l'Homme espère que, dans le règlement des affaires ottomanes, le Gouvernement de la République s'inspirera du respect le plus scrupuleux, tant des traditions que des aspirations politiques et religieuses des nationalités arménienne et syrienne, arabe et autres, bref, de tous les droits des indigènes.

Qu'en outre, il considérera la quelle importance capitale serait pour l'avenir de la Quadruple Entente l'organisation équitable et rationnelle des pays asiatiques de l'empire ottoman sous le contrôle international.

La déclaration des biens ennemis

La loi du 22 janvier 1916 sur la déclaration de biens ennemis prévoit qu'un décret à intervenir déterminera les con-

ditions et les formes de cette déclaration.

Il convient donc que toutes les personnes qui auraient à faire la déclaration prévue par la loi attendent la publication du décret, les parquets ne pouvant tenir aucun compte des déclarations qui leur sont transmises actuellement.

Les séquestrés

En vertu de la loi du 22 janvier 1916, tous détenteurs à un titre quelconque, tous gérants, gardiens ou surveillants de biens mobiliers ou immobiliers appartenant à des sujets d'une puissance ennemie, tous détenteurs de sommes, valeurs ou objets de toute nature envers les dits sujets, pour quelque cause que ce soit, doivent en faire la déclaration détaillée à M. le commissaire central de Tunis, à ce délégué par M. le procureur de la République près le Tribunal de première instance de Tunis, sous peine d'un emprisonnement d'un an à cinq ans et d'une amende de cinq cents francs (500) à vingt mille francs (20.000) ou de l'une de ces peines seulement.

Quelques prix des denrées sur les marchés de Genève

Voici les prix pratiqués cette semaine du 13 au 25 mars sur les divers marchés de Genève :

- Lait : vingt-six centimes !
- Les œufs, 0 fr. 95 à 1 fr. 60 la douzaine.
- Beurre, 3 fr. 15 à 3 fr. 65 le kilo.
- Pommes de terre, 0 fr. 12 à 0 fr. 15 le kilo.
- Fromage, 3 fr. à 3 fr. 50 le kilo.
- Choux de Bruxelles, 50 à 60 cent. le kilo ; carottes, 15 à 20 cent. ; endives, 1 fr. à 1 fr. 50 ; échalotes, 0 fr. 50 à 0 fr. 70 cent. ; oignons, 50 à 70 cent. ; raves, 15 cent. ; pois (en grains), 1 fr. 10 à 1 fr. 20 ; fèves, 90 cent. à 1 fr.
- Par pièces ou par boîtes : artichauts, 20 à 30 cent. ; betteraves rouges, 15 à 20 cent. ; cardons, 50 à 1 fr. ; céleris côtelés, 10 à 15 cent. ; céleris pommes, 10 à 30 cent. ; chicot, 10 à 15 cent. ; choux, 10 à 25 cent. ; choux-fleurs, 25 à 50 cent. ; choux rouges, 10 à 30 cent. ; poireaux, 10 à 20 cent. ; salades, 10 à 15 cent. ; scorsonères, 50 à 60 cent.
- Châtaignes, 55 à 65 cent. le kilo ; citrons, 40 à 55 cent. la douzaine ; pommes, 25 à 40 cent. le kilo ; noisettes, 1 fr. 20 à 1 fr. 40 ; noix, 1 fr. à 1 fr. 30 ; poires, 30 à 50 cent. ; oranges, 35 à 50 cent. la douzaine.

L'Histoire de la Guerre

Nous lisons dans les *Annales politiques et littéraires* :

« L'Histoire générale et anecdotique de la guerre », entreprise par M. Jean-

Bernard, Berger-Levrault, tout en envisageant les événements par leurs aspects secondaires, par leurs côtés anecdotiques, par leurs côtés d'actualité, ne négligera pas, pour nous, à instruire le public, la chose même qui nous intéresse, mais en passant, sa curiosité, en accrochant sa mémoire aux anecdotes décoratives des menus faits, des incidents caractéristiques, des historiettes singulières qui, le plus du temps, frappent mieux l'imagination que ces sortes d'équations à tant d'inconnus, qu'on appelle les problèmes de stratégie diplomatique ou militaire.

M. Jean-Bernard est, du reste, un spécialiste renommé de l'anecdote. Il l'a cultivée tout à fait dans son *Histoire anecdotique de la Révolution*, et dans ses volumes de la *Vie à Paris*. On peut être sûr qu'il le fera de même avec autant de conscience que de talent dans ce nouvel ouvrage.

Abster TIMBRE CROIX ROUGE 15

Brevet Tunisien N° 700

M. L. Louis Lheureux, propriétaire du brevet Tunisien N° 700, du 22 Janvier 1905, pour : UN TUBE DÉFONNANT AU TRINOTROTTOLENE, désire entrer en relation avec un industriel de Tunisie pour la vente ou la concession de licences pour l'exploitation du dit brevet.

Pour toutes offres ou renseignements s'adresser à M. Raymond VALENSI, Ingénieur conseil à Tunis, 20, rue de Russie.

Pavillon Beau-Séjour - CARTHAGE
Station. — Restaurant de premier ordre. — E. GIRAUD, propriétaire.

Hôtel Madama, Sfax. CAMOIN frères, propriétaires. Se recommandent aux voyageurs et aux artistes. Prix modérés.

Grande Fabrique de Pâtes Alimentaires, Boulangerie, G.-B. FRANCO, 13, rue Sidi-bou-Mendil, Tunis. — Téléph. 450.

Le Roi des Placements

Il y a le roi des chemins de fer, le roi de vider, le roi du pétrole, etc. Il y a aussi le roi des placements, le BON DE CAISSE de la BANQUE FRANCO-TUNISIENNE, qui rapporte cinq pour cent net d'impôt. — 12, rue d'Alger.

RAYMOND VALENSI

INGÉNIEUR-ARCHITECTE
22, rue de Russie — TUNIS
Immobilier de ventes
Constructions industrielles et rurales
Arrosage — Distribution d'eau
PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJETS

Le gérant : J. Giannitrapani
Imprimerie Spéciale de la "Petite Tunisie Socialiste"

Chaux Hydraulique & Ciment PAUL POTIN

Dépôt : rue de Turquie (Port)
Bureau : 22, rue Es-Sadikia
Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hammam-Lit)

RESTAURANT DU JAPON C. FIORINI & C. FALORNI, propriétaires

7, RUE AMILCAR, 7 — TUNIS
Service à la Carte. — Repas sur commande. — Vraie Cuisine italienne. — Spécialité de Ravioli et Cassate. — VINS Fins de la Maison ROUFF de Naples. — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés
Agence de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Sousse
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe
Avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le
Dépôts à vue : 2 o/o
Dépôts à échéance fixe (de 2 à 5 ans) : 3 o/o
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs bijoux, titres de propriétés.
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.
Location de compartiments à partir de 5 francs par mois

BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs
Siège Social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia
Succursale à BIZERTE, SOUSSE et Sfax
Emission de chèques et de lettres de crédits — Changes de Monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie

Société Anonyme — Capital 75 millions
SUCCURSALE DE TUNIS : Avenue de France
Agences à SOUSSE et à BIZERTE
PRÊTS hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.
Opérations de banque, Escomptes, Recouvrements, Ordres de bourse, Avances sur titres et sur marchandises. Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements télégraphiques. Chèques et lettres de crédits sur tous pays. Location de coffres-forts. Changes de monnaies étrangères. Dépôts de fonds à échéances fixes. Un an à 4 ans 3 o/o. Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France
Société anonyme fondée en 1874 au capital : 500.000.000
Siège Social à PARIS : 54 et 56, rue de Provence
Agences en Tunisie : TUNIS-SOUSSE-SFAX
Principales Opérations
Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts — Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — Délivrances de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.
Correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger.

SYPHILIS

Traitement facile et discret même en voyage
La boîte de 40 comprimés 7 fr. 50 sans contre-mandat.
(Nous n'expédions pas contre remboursement)
Pharmacie GIBERT, 19, rue d'Aubagne, Marseille.

CAMPAGNE OLÉICOLE

MOTEURS À PÉTROLE HORNSBY
de 5 à 15 HP
MATÉRIEL D'HUILERIE disponibles à la
Maison R. WALLUT & Cie
99, rue de Portugal — TUNIS

Cie DE NAVIGATION MIXTE

Cie Touache - Paquebots-poste Français
AGENCE DE TUNIS
(LIGNE MARSEILLE-TUNIS-SOUSSE-SFAX hebdomad.)
Pour les jours et heures des départs des bateaux, se renseigner à l'Agence principale de Tunis et aux agences de Sousse, Sfax, Djerbah, Gabès et Zarzis.
La Compagnie de Navigation Mixte accepte à Tunis les marchandises avec connaissements directs pour tous les points desservis par les Messageries Maritimes. — Services combinés avec les chemins de fer.
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.
Les Agents principaux : PÉDELUPÉ Frères.

Vins, Eaux-de-vie du Domaine de Potinville F. BERNET

TUNIS — Rue de Russie — TUNIS
Liqueurs de Marques
Eaux Minérales, etc.
LIVRAISON A DOMICILE

L'huile qui graisse le plus VACUUM MOBIL OIL

Marque "GARGOYLE"
Maison A. MODIGLIANI
Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie :
5, Rue Saint-Charles — TUNIS
Télégr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE G. & E. LICARI

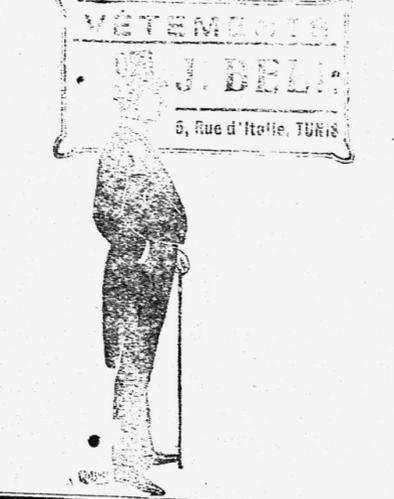
USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS
Liqueurs de premier choix — Vins en gros
Spécialité d'Amer, et de Fernet-LICARI
Récompenses à plusieurs expositions et concours, Médaille d'or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

Pharmacie BLOCH

14, Avenue de France, et rue Al-Djazira, 2
Léon Bloch Fils
Pharmacien de 1^{re} classe
de l'Université de Montpellier
Lauréat de l'Ecole Supér. d'Alger
Spécialités françaises et étrangères. — Optique médicale. Oxygène, sérums, préparations et pansements stérilisés. Service spécial d'expédition immédiate. — Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, agricoles, industrielles.
Téléphone 553

Lait Condensé Suisse "LA SEMEUSE"

BERNA MILK & Co — THOUNE
Fournisseurs de l'Armée Française, des Services de la Santé et du Ravitaillement.
Supériorité et Fraîcheur garanties
Se recommande à toutes les personnes soucieuses de leur santé.
L'essayer, c'est l'adopter
Demandez LA SEMEUSE dans toutes les Epiceries
Rouen, 25 décembre 1915.



TUNISIA-PALACE
Hôtel de premier ordre
LUMIÈRE ÉLECTRIQUE
150 CHAMBRES & SALONS
Hôtel de premier ordre
LUMIÈRE ÉLECTRIQUE
LE PLUS BEL HOTEL DU LITTORAL AFRICAIN - JARDIN D'HIVER